

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Séance du 19 octobre 2022

Besançon, le 20 octobre 2022

Membres présents :

Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Philippe CREMER / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR, arrive à 16h28 et vote à partir de la question n°5 et ne vote pas la question n°12 / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Membres excusés :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Michel PELLATON / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

Quorum : 9 administrateurs minimum

Secrétaire de séance : Alban SOUCARROS

Sont présents :

- Madame Catherine FILAQUIER, Directrice des Solidarités
- Monsieur Christophe MOYSE, Conseiller technique du Cabinet
- Madame Véronique PAGET, Cheffe du service Administration Générale
- Monsieur Samuel PHILIPPE, Chargé de mission Partenariats, Communication et Projets événementiels
- Madame Virginie POUSSIER, Directrice de l'Autonomie
- Madame Amélie PREVOST, Gestionnaire du Conseil d'Administration
- Monsieur Jonathan SCHEBATH, Chef du service Finances
- Monsieur Alban SOUCARROS, Directeur Général
- Madame Esther VOUILLOT, Secrétaire Générale

La séance est ouverte à 16h05 sous la Présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Vice-présidente :

- Ouvre la séance du Conseil d'Administration,
- Procède à la vérification du quorum,
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêt à se signaler lors de l'examen des rapports.

ORDRE DU JOUR

Question n° 1 : Procès-verbal de la séance du 22 juin 2022

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Prennent acte du procès-verbal de la séance du 22 juin 2022.

Question n° 2 : Compte-rendu des décisions prises par la Vice-présidente dans le cadre de sa délégation de compétence

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Prennent acte des différents documents que la Vice-présidente a signés, en vertu de sa délégation de compétence ;

- ✓ Prennent acte du compte-rendu tel que présenté.

Question n° 3 : Reprise de la provision constituée en 2018 pour de grosses réparations

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la reprise de la provision de 1 239 960 € constituée fin 2018.

Question n° 4 : Décision Modificative n°2

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement les résultats d'investissement 2021 modifiés pour les budgets CHRS, Résidences autonomie, Restauration à Domicile,

- ✓ Votent favorablement la Décision Modificative n°2.

Question n° 5 : Budget primitif 2023 des Budgets annexes

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Prennent connaissance du rapport du Budget Primitif 2023 et du Programme Pluriannuel d'Investissement des budgets annexes suivants : résidences autonomie, aide à domicile, restauration à domicile, Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), Escapade, Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), Lits Halte Soins Santé (LHSS),

✓ Autorisent la Vice-présidente à transmettre le Budget Primitif 2023 des budgets annexes aux autorités compétentes.

Question n° 6 : Recours à l'emprunt pour le financement des investissements

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt à intervenir avec la Caisse d'Epargne,

✓ Autorisent la Vice-présidente à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Question n°7 : Sortie de certains biens de l'actif

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la sortie de l'actif des biens.

Question n°8 : Modification des durées d'amortissement

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement la modification du tableau des catégories d'inventaire et des durées d'amortissement, et en particulier le non amortissement des travaux de rénovation du siège du CCAS.

Question n°9 : Adoption d'un protocole transactionnel

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Approuvent le projet de protocole transactionnel joint en annexe conclu entre le CCAS de Besançon et Madame SID-RECEVEUR Fatiha,

✓ Autorisent Madame la Vice-présidente à signer le protocole transactionnel et tout document y afférent,

✓ Autorisent Madame la Vice-présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Question n°10 : Demandes de subventions à caractère social - 2ème attribution

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

En application de l'article 15 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, il est procédé à un vote en plusieurs temps :

- Subvention à AGIR Solidarité :

Monsieur Philippe CREMER et Monsieur Michel JOURNEAUX, administrateurs intéressés, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à la Banque alimentaire du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort :

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subventions aux autres associations

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention aux autres associations que celles citées ci-avant, telles que présentées dans le tableau annexé.

Enfin, après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés autorisent la Vice-présidente du CCAS à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions nécessaires à la mise en œuvre des projets, et en particulier à signer les conventions à intervenir.

Question n°11 : Actualisation du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la révision des articles 9, 20 et 21 du règlement intérieur.

Question n°12 : Convention entre le CCAS et SOLIHA relative à la cession des biens de l'habitat spécifique

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement la convention à conclure avec SOLIHA,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer la convention avec l'association.

Question n°13 : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) 2021-2023 – Modalités de mise en œuvre de l'action innovante Mécénat de compétences - Accompagnement à la valorisation des compétences d'agents

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent favorablement les modalités de mise en œuvre de l'action innovante « Mécénat de compétences », à titre expérimental, dans le cadre de la convention 2021-2023 passée dans le cadre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Question n°14 : Renouvellement de la convention de partenariat avec la Mission Locale du Bassin d'emploi de Besançon développée dans le cadre du projet social du CCAS 2022-2026

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

En application de l'article 15 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés

- ✓ Votent favorablement le renouvellement de la convention de partenariat avec la Mission Locale du Bassin d'emploi de Besançon développée dans le cadre du projet social du CCAS 2022-2026,

- ✓ Autorisent la Présidente à signer la convention et ses éventuels avenants.

Question n°15 : Conventions de subvention pour l'hébergement d'urgence abri de nuit, l'accueil des jeunes femmes à la rue et la veille mobile

Rapporteur : Monsieur Philippe CREMER, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés

- ✓ Votent favorablement la perception des subventions pour le financement des dispositifs,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les conventions susvisées,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les avenants à la convention 2022,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à engager les négociations avec les services de l'Etat.

Question n°16 : Convention d'occupation et règlement intérieur relatifs aux appartements jeunes en Résidences Autonomie

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Votent l'approbation du règlement intérieur et de la convention d'occupation des logements intergénérationnels,
- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les conventions d'occupations.

Question n°17 : Avenant à la convention de partenariat avec l'association ERASMUS STUDENT NETWORK ENS Besançon

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

- ✓ Autorisent la Vice-présidente à signer l'avenant à la convention de partenariat.

Question n°18 : Avenant à la convention GIE IMPA relatif au dispositif de sortie d'hospitalisation

Rapporteur : Monsieur Jean-Hugues ROUX, Conseiller Municipal Délégué.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer l'avenant n°2 à la convention « sortie d'hospitalisation » et ses avenants ultérieurs d'actualisation.

Question n°19 : Avenant financier 2022 à la convention pluriannuelle de partenariat conclue avec l'AudaB

Rapporteur : Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

✓ Votent favorablement l'attribution d'une subvention de 25 000 € au bénéfice de l'AudaB pour l'année 2022,

✓ Autorisent la Vice-présidente ou le représentant légal à appliquer l'ensemble des dispositions nécessaires à la mise en œuvre de projets, et en particulier à signer l'avenant à intervenir.

Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS, procède à la clôture du Conseil d'Administration à 18h13.